

91 CAPITAL

SAS au capital de 1 500 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 937 921 997,
dont le siège social est situé 7 AVENUE DE FRIEDLAND 75008 PARIS 08

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux juin,
À onze heures.

Au siège social, 7 AVENUE DE FRIEDLAND 75008 PARIS 08.

Les associés de la société 91 CAPITAL, SAS au capital de 1 500 euros, divisé en 1 500 actions d'un euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Cedric BAULME, propriétaire de 500 actions ;
- Monsieur Adrien BOUSSAGOL, propriétaire de 500 actions ;
- Monsieur Grégoire DUFFOUR, propriétaire de 500 actions.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 500 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- société EURL LPC CAPITAL, représentée par Monsieur Cedric BAULME
- société SARL P911, représentée par Monsieur Adrien BOUSSAGOL

Dirigeantes de la société.

L'Assemblée est présidée par la société SARL P911, représentée par Monsieur Adrien BOUSSAGOL.

La Présidente ainsi désignée met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeantes sur l'exercice écoulé ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 47 064,48 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 150,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 150,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 46 914,48 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 46 914,48 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 46 914,48 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'Assemblée générale rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Dirigeants, à savoir :

Conventions nouvelles

1. COMPTE COURANT CÉDRIC BAULME

Solde au 31 décembre 2025 : 1 350,73 euros.

Compte rémunéré à hauteur de 2 288,64 euros.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur Cedric BAULME; Société EURL LPC CAPITAL, représentée par Monsieur Cedric BAULME.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité.

2. COMPTE COURANT LPC CAPITAL

Solde au 31 décembre 2025 : 159 405,66 euros.

Compte rémunéré à hauteur de 1 053,08 euros.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur Cedric BAULME; Société EURL LPC CAPITAL, représentée par Monsieur Cedric BAULME.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité.

3. COMPTE COURANT P911

Solde au 31 décembre 2025 : 391 617,02 euros.

Compte rémunéré à hauteur de 3 030,02 euros.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur Adrien BOUSSAGOL; Monsieur Grégoire DUFFOUR; Société SARL P911, représentée par Monsieur Adrien BOUSSAGOL.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité.

4. COMPTE COURANT L'AGENCE

Solde au 31 décembre 2025 : 50 000,00 euros.

Compte rémunéré à hauteur de 19,18 euros.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur Adrien BOUSSAGOL; Monsieur Grégoire DUFFOUR.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité.

5. COMPTE COURANT PRESTONN

Solde au 31 décembre 2025 : 100 000,00 euros.

Compte rémunéré à hauteur de 38,36 euros.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur Adrien BOUSSAGOL; Monsieur Grégoire DUFFOUR; Société SARL P911, représentée par Monsieur Adrien BOUSSAGOL.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. société EURL LPC CAPITAL, représentée par Monsieur Cedric BAULME

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directrice générale : 118 500,00 euros

2. société SARL P911, représentée par Monsieur Adrien BOUSSAGOL

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Présidente : 242 000,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

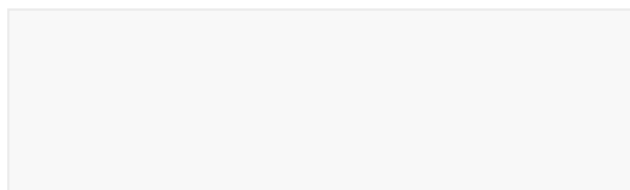
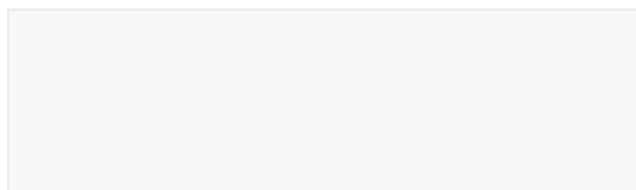
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Pour SARL P911
Monsieur Adrien BOUSSAGOL

Pour EURL LPC CAPITAL
Monsieur Cedric BAULME



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	1 345 500		1 345 500
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1 345 500		1 345 500
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	394 927		394 927
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés	453 750		453 750
Autres créances	105 272		105 272
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	34 214		34 214
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	988 163		988 163
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion - Actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 333 663	0	2 333 663

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital (dont versé...)	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	47 064
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	205
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	48 769
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	900 000
Emprunts et dettes financières diverses	981 548
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 400
Dettes fiscales et sociales	76 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)	2 284 894
Écarts de conversion - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	2 333 663

Compte de résultat

Postes	2024	2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		478 750
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		478 750
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		478 750
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes		375 571
Impôts, taxes, et versements assimilés		1 632
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		377 203
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		101 547
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		19
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		34 174
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		34 174
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		- 34 155
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		67 391
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		

Postes	2024	2025
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		20 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		205
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		20 205
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 20 205
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		122
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		478 769
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		431 705
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		47 064